

SARS-POTERIES
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi dix-huit mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison de la COVID-19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

Etaient présents : Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Annie DUVETTE, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN-BERNARD, Florian LIENARD, Thierry LEMOINE.

Arrivé aux questions diverses et n'a pas participé aux délibérations :

- Franck HUGOT

Absents excusés :

- Stéphanie LAMANT, a donné procuration à Bernard MOLITOR
- Bruno DUPONT, a donné procuration à Franck HUGOT

Absent :

- Frédéric DARCHU

Date de convocation : 12 mars 2021 - **Date d'affichage :** 22 mars 2021

Nombre de Conseillers présents : 11 **Qui ont pris part aux délibérations :** 12

Secrétaire de séance : Monsieur Florian LIENARD.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 18 février 2021

Madame la Maire, séance ouverte demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du 18 février 2021, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal est signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Madame la Maire donne lecture du dossier pour lequel elle n'a pas préempté :

- 2 place du marché, parcelle A 1493, A1775, A1776

3. Remboursement sinistre du 03/08/2020

Madame la Maire renseigne les élus sur le sinistre du 3 août 2020 : candélabre accidenté au niveau du rond-point, pour lequel notre assureur la SMACL indemnise la commune à hauteur de 2109 €. Une vétusté de 333 € a été retirée.

Elle demande aux élus s'ils sont d'accord avec cette indemnité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.

4. Demande de subvention ADVB voirie

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que les travaux de réfection de la rue Scalier sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) voirie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 48 508,75 € HT, soit 58 210,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire, à main levée et à l'unanimité :

- Valide l'avant-projet,
- Inscrit cette dépense au budget,
- Sollicite une subvention au titre de l'ADVB voirie, sur une dépense subventionnable de 48 508 € HT, soit une subvention escomptée de 50 % soit 24 254 €, pour les travaux de réfection de la rue Scalier,
- Le complément de financement sera assuré grâce aux fonds propres de la commune soit : 24 254,75 €,
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- La date d'exécution prévisible des travaux est : 3^{ème} trimestre 2021.

5. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et le passage progressif au zérophyto ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C1 à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 inclus.

Il devra justifier d'un an d'expérience professionnel sur ce type de poste, ainsi que d'un permis de conduire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.

6. Informations et questions diverses

- Mode d'emploi budget primitif

Madame la Maire donne la parole à Madame Barbara BERLEMONT, Secrétaire Générale afin de présenter aux élus un mode d'emploi pour la réalisation du prochain budget primitif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20 heures.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET, Maire